Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN
MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES
M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. BOUCHE
MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. OF (C.C FRONTONNAIS)

Date de la convocation : VENDREDI 11 FEVRIER 2022

Secrétaire de séance : M. AURY

D2022-11 – Vente de la parcelle n°39, section F- Borde Basse- à Castelmaurou

Decoset est propriétaire d'un ensemble de terrains à Castelmaurou, par décision de la Cour d'Appel de Toulouse du 10 juillet 2015.

La parcelle n°39, section F, Borde Basse, d'une contenance de 23 920 m², consiste en un bois dont l'entretien représente une charge pour Decoset, sans perspectives d'usage ultérieur. Par ailleurs, cette parcelle ne fait pas partie du domaine public naturel.

L'entreprise « Groupement Foncier Agricole de Castelmaurou », Lieu-Dit Auriac, 81310 Peyrole, s'est portée acquéreur de ce bois qui jouxte l'établissement Go Nature - Natura Game.

Elle propose de l'acheter au prix de l'évaluation du Domaine, soit 24 000 € net.

Le projet d'acte notarié est à la disposition des membres de l'assemblée, en annexe.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle susvisée pour un montant de 24 000 € net ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte de vente et les éventuels documents afférents ;